# Le bras long du fisc

STÉPHANE PAQUET

Le fisc a le bras long, dit-on... et c'est particulièrement vrai cette année.

Pour les cinq premiers mois de l'année, le ministère du Revenu du Québec a récupéré 137 millions de dollars de plus que l'an dernier à pareille date, pour un total de 1,04 milliard.

Ces sommes ont été récoltées auprès d'entreprises qui n'avaient pas payé leur dû, selon Revenu Québec, ou qui avaient omis de rembourser la taxe de vente perçue au nom du gouvernement québécois.

« Cette année, ça roule », résume Manon Tremblay, porte-parole de Revenu Québec, plutôt confiante que le fisc pourra garder ce rythme pour le reste de l'année.

La hausse enregistrée depuis les cinq premiers mois de l'année suit l'exercice 2006-2007 au cours duquel les fonctionnaires québécois avaient dépassé de près de 20 % leur objectif annuel et récupéré la bagatelle de 1,98 milliard. « On a raffiné la sélection des dossiers qu'on fait », explique encore M^me^ Tremblay pour expliquer la progression.

Cette augmentation est visible dans le dernier rapport mensuel des opérations financières du gouvernement du Québec. Pour les cinq premiers mois de l'année, les revenus autonomes du gouvernement sont en hausse de 2,6 % pour atteindre 19,8 milliards de dollars.

Outre la chasse aux mauvais payeurs qui hausse les revenus, il y a aussi l'impôt sur le revenu des particuliers et celui des sociétés. Les Québécois étant plus nombreux à se présenter au travail tous les matins, Québec a pu engranger 7,4 milliards de dollars en impôt des particuliers. C'est 12,8 % de plus que pour les cinq premiers mois de 2006.

Pour le seul mois d'août, par contre, il y a une légère baisse, de 0,4 %. Cette diminution n'inquiète pas l'économiste Benoit Durocher, du Mouvement Desjardins. Les variations mensuelles sont monnaie courante, explique-t-il.

En ce qui a trait à l'impôt des entreprises, il est aussi en progression, à 1,8 milliard (+6,3 % sur cinq mois).

Au total, les données financières du ministère des Finances font état de dépenses budgétaires d'un peu plus de 26 milliards d'avril à août (+4,4 %). La santé et les services sociaux accaparent toujours la part du lion avec près de 10 milliards (+5,4 %).

Le service de la dette, quant à lui, atteint les 2,9 milliards sur la même période. C'est 19 millions de dollars d'intérêts par jour qui s'en vont directement chez les créanciers du gouvernement québécois.

COURRIEL
**Pour joindre notre journaliste : spaquet@lapresse.ca**

# Vidéotron et Osprey propulsent Quebecor Media

SYLVAIN LAROCQUE
LA PRESSE CANADIENNE

Alimentés par le câblodistributeur Vidéotron et l'acquisition des journaux d'Osprey Media, les profits de Quebecor Media se sont envolés au troisième trimestre.

Les dirigeants de l'entreprise montréalaise ont de plus assuré, hier, que le lock-out au *Journal de Québec* ne nuisait aucunement aux résultats de Quebecor Media, au contraire.

Dans un communiqué financier, la filiale média de Quebecor a soutenu que le conflit de travail avait eu un « impact favorable » sur les résultats du trimestre, sans toutefois chiffrer cette contribution.

Pour la période terminée le 30 septembre, le bénéfice net de Quebecor Media s'est élevé à 84,8 millions de dollars, un bond de 82 % par rapport aux 46,6 millions dégagés pendant la même période de l'année dernière.

Le chiffre d'affaires a totalisé 834,6 millions, soit 16 % de plus qu'il y a un an.

Vidéotron a contribué pour près du tiers (29,5 % ou 39,3 millions) à la croissance du bénéfice net, alors que le secteur des journaux a compté pour 28,4 % de la hausse (13,3 millions, dont 9,3 millions attribuables à Osprey). Quant au Groupe TVA, sa part de l'augmentation des profits a été de 14,6 % (7 millions).

Pendant le trimestre, Vidéotron a recruté 45 000 nouveaux clients au service d'accès Internet par câble, 31 700 à l'ensemble des services de télédistribution et ajouté 8000 lignes à son service de téléphonie sans fil. Le bénéfice d'exploitation du câblodistributeur a atteint 172,3 millions, en hausse de 29,5%.

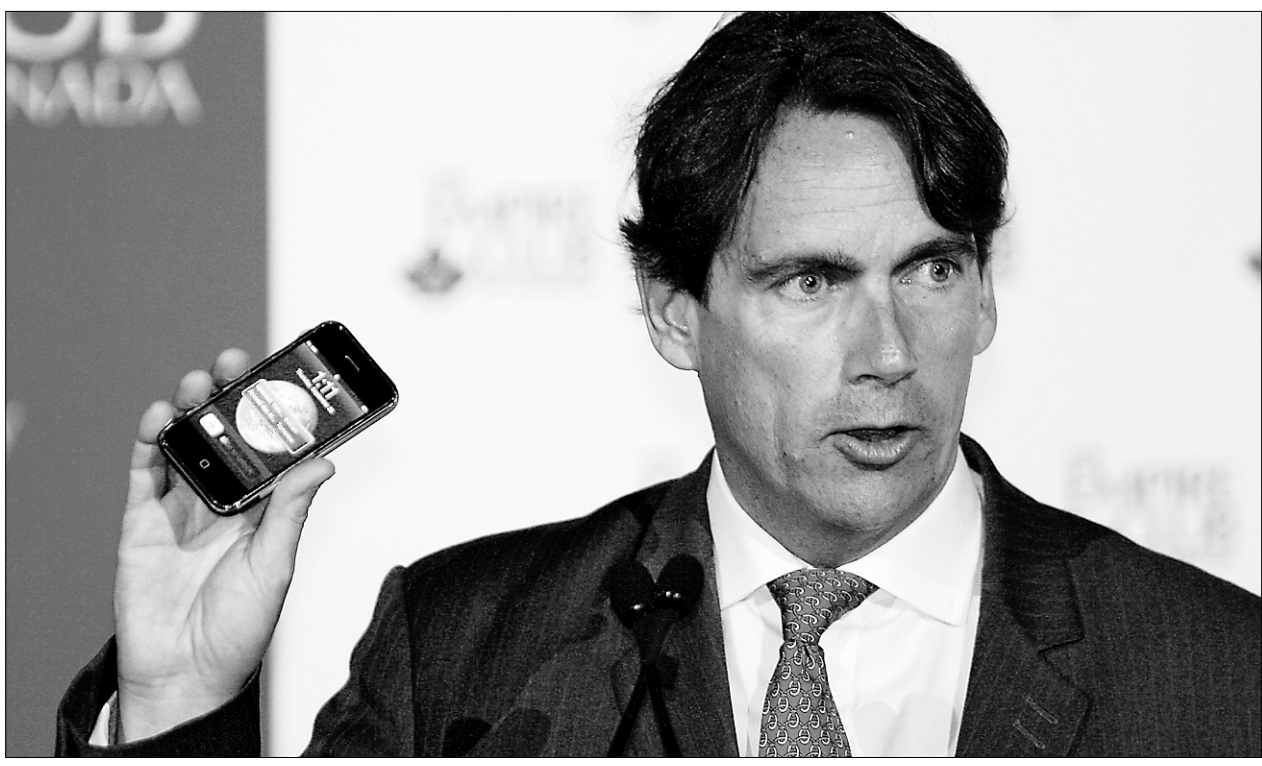

PHOTO PETER JONES, ARCHIVES REUTERS

**Pierre Karl Peladeau, PDG Quebecor, peut se compter satisfait des résultats de Vidéotron et d'Osprey Media.**

Du côté des journaux, ce sont les quotidiens gratuits qui ont volé la vedette avec une hausse de 69 % de leurs revenus. Il faut dire qu'au cours de la dernière année, les villes d'Ottawa, de Gatineau, de Calgary et d'Edmonton se sont ajoutées au réseau qui comprenait déjà Montréal, Toronto et Vancouver. Les gratuits demeurent déficitaires, mais leurs pertes ont diminué de 87,2 %.

Le bénéfice d'exploitation du secteur des journaux s'est chiffré à 60,1 millions, un bond de 28,4 % qui s'explique surtout par l'arrivée d'Osprey, qui publie 20 quotidiens en Ontario et 34 autres journaux, entre autres.

Le bénéfice d'exploitation du secteur de la télédiffusion (Groupe TVA) a été de 11,8 millions, en hausse de 7 millions (145,8 %), tandis que celui du secteur des loisirs et du divertissement (Groupe Livre Quebecor Media et Groupe Archambault) a totalisé 9,1 millions, en hausse de 3,4 %.

Au cours de la prochaine année, Quebecor Media lancera, sous le nom PagesMedia, 30 nouveaux annuaires imprimés régionaux au Québec, en Ontario et en Alberta, de même que des guides urbains et un annuaire en ligne.

Quebecor Media est détenue à 54,7 % par Quebecor Inc. et à 45,3 % par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'autre composante de Quebecor Inc., l'imprimeur Quebecor World, dévoilera ses résultats trimestriels aujourd'hui.

Le titre de Quebecor a clôturé hier à 40,65$, en hausse de 7 cents.

# Laliberté bafouait les règles du jeu

LA PRESSE CANADIENNE

L'ancien dirigeant de la firme de technologie Jitec, Benoît Laliberté, est apparu hier, au septième jour de son procès pénal intenté par l'Autorité des marchés financiers (AMF), comme quelqu'un prêt à bafouer allégrement les règles du jeu, à son profit.

Par voie d'un communiqué rendu public le 18 septembre 2000, Laliberté avait présenté aux investisseurs potentiels la signature d'une simple lettre d'intention comme étant une transaction en bonne et due forme de 40 millions assortie de redevances de 34 millions. Il en avait révélé les grandes lignes, malgré une entente de confidentialité signée trois jours auparavant avec Power Net, un consortium américain en télécommunications avec lequel il menait des discussions.

L'avocat de Power Net, Charles Gerber, a indiqué hier à la juge Céline Lacerte-Lamontagne, de la Cour du Québec, que la lettre en question était « pour discussion seulement et ne liait d'aucune façon les parties ».

Dans son communiqué de presse, Benoît Laliberté indiquait pourtant que « cette transaction est la première phase du déploiement américain et sud-américain du service de Jitec qui s'échelonnera sur une période de onze mois ». Il précisait qu'un premier centre d'opérations, dans le cadre de cette entente avec Power Net, serait établi à New York et qu'il serait opérationnel dès décembre 2000.

Il ajoutait que le deuxième centre se trouverait dans une importante agglomération américaine et que les deux autres seraient implantés en Amérique du Sud.

En matinée, M^e^ René Branchaud, qui était en 2000 membre du conseil d'administration de Jitec en plus d'être l'avocat personnel de Benoît Laliberté, a indiqué avoir dit aux membres du conseil de bien voir à déclarer leurs intérêts dans Jitec avant que l'entreprise ne soit inscrite à la Bourse de Montréal, le 26 juillet. Seul Benoît Laliberté n'a pas jugé bon de le faire, a-t-il signalé.

Il n'a pas non plus respecté l'obligation d'informer l'AMF des transactions faites sur le titre de la société Jitec dont il était président et principal actionnaire, en 2000.

Non seulement ses déclarations d'initiés parvenaient à l'AMF après le délai légal de 10 jours, mais certaines transactions (transferts et prêts en actions) n'étaient tout simplement pas dévoilées.

M^e^ Branchaud a mentionné que Benoît Laliberté, contrairement à ses autres clients, ne lui communiquait pas au fur et à mesure les ventes et achats réalisés sur le titre Jitec pour qu'un rapport soit produit à l'AMF dans les 10 jours. En lieu et place, Laliberté lui avait transmis les relevés de transactions provenant des cinq firmes de valeurs mobilières qui agissaient pour le compte de Jitec, en vrac, pour les mois de juillet, août et une partie de septembre. M^e^ Branchaud avait donc produit le document requis par l'AMF le 18 septembre, pour lequel il n'avait tenu compte que des ventes et des achats d'actions de Jitec.

« J'y voyais beaucoup de transactions, des transferts d'un compte à un autre, des prêts, des retraits, des chèques, mais M. Laliberté m'a dit de ne pas en tenir compte parce que ça ne modifiait pas sa position sur Jitec », a relaté M^e^ Branchaud.

L'Autorité des marchés financiers voit manifestement les choses autrement. Sur les 48 constats d'infraction à la base du procès pénal, 33 ont trait non seulement au retard à produire les déclarations d'initiés, mais également à l'absence de déclarations sur des transferts d'actions de Jitec. Il lui est également reproché d'avoir communiqué à huit reprises des informations fausses ou trompeuses aux investisseurs.

D'autres constats ont trait à l'achat par Laliberté d'actions de Jitec avant l'annonce d'un contrat bidon de 105 millions, ce qui est considéré comme un délit d'initié. Trois autres constats d'infraction ont trait à une garantie donnée à des investisseurs de compenser en actions les pertes sur papier sur les titres de Jitec.

Laliberté pourrait se voir imposer des amendes totalisant 1,5 million, mais il n'encourt pas de peine de prison.


**Conseil consultatif sur la RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES d'EDC**

**Maureen O'NEIL**
Présidente
Centre de recherches pour le développement international et présidente
Conseil consultatif sur la RSE

**Randy GOSSEN**
Vice-président
Sécurité, environnement et responsabilité sociale
Nexen Inc.

**Jean-Claude VILLIARD**
Professeur adjoint
École nationale d'administration publique (Université du Québec)

**Edward J. WAITZER**
Associé principal
Stikeman Elliott LLP

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA (EDC) est heureuse d'annoncer la nomination d'une nouvelle présidente et de trois nouveaux membres à son Conseil consultatif sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Le rôle du Conseil est d'encadrer et de conseiller EDC pour ce qui est des pratiques exemplaires en matière de RSE touchant notamment l'éthique commerciale, l'environnement et la transparence.

Les membres du Conseil sont des Canadiennes et des Canadiens éminents issus de divers milieux représentant le secteur privé, les universités et la société civile. Leurs notices biographiques et des renseignements sur les pratiques d'EDC en matière de RSE se trouvent à **www.edc.ca**.

Organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC offre des solutions commerciales novatrices pour aider les exportateurs et les investisseurs canadiens à réussir sur les marchés mondiaux. Chaque année, quelque 6 400 entreprises canadiennes et leurs clients étrangers tirent profit de ses connaissances et de ses partenariats pour faire des affaires sur environ 200 marchés. Société financièrement autonome, EDC est un chef de file reconnu dans l'établissement de rapports financiers et l'analyse économique. Elle figure parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada depuis les sept dernières années.

Un monde d'opportunités à saisir
**www.edc.ca**

Canada EDC

3520653A



**AVIS DE NOMINATION**

Martin Sansregret, président

TAM-TAM\TBWA est fière d'annoncer la nomination de Martin Sansregret à titre de président. Acteur de premier plan de l'industrie des communications au Québec depuis plus de 25 ans, il fera dorénavant bénéficier l'agence de son expérience et de son talent. Il prend la relève de Brigitte Mittelhammer qui demeure à l'agence afin d'épauler Martin dans ses nouvelles fonctions.

Martin Sansregret affiche une feuille de route particulièrement éloquente. Il a fait sa marque en occupant des postes-clés au sein d'agences reconnues comme Cossette et Bos, et son rayonnement dans l'industrie a touché de nombreux clients d'envergure. Sans compter ses interventions à titre de conférencier sur diverses tribunes publiques.

« Ce qui m'a attiré chez TAM-TAM, c'est son côté humain et l'immense volonté d'ouvrir la créativité dans tous les sens de la communication », confiait le nouveau président.

Agence québécoise et indépendante, TAM-TAM offre à des clients comme Alcoa, Apple, l'Association de l'aluminium du Canada, Canada Bread, CMA, Fonds de solidarité FTQ, Nissan Canada et NuEra une approche *disruptive* – en rupture avec les conventions existantes. Elle est affiliée depuis 10 ans à TBWA, un réseau international parmi les plus dynamiques au monde, totalisant 270 agences dans plus de 80 pays dont le Canada, avec des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver. Ce lien lui confère un accès privilégié à des ressources tout à fait uniques.

TAM-TAM\TBWA

35207824